



Bâtir
notre
avenir
au présent

CNPF La Commission nationale
des parents francophones



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Réponse du gouvernement fédéral au rapport du Comité permanent des langues officielles sur le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité : Intentions de collaboration prometteuses qui devront se traduire par des actions concrètes

Ottawa, le 2 mai 2017 — La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), la Commission nationale des parents francophones (CNPF) et la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada sont fortement encouragées par le ton de la [réponse du gouvernement fédéral](#) au rapport de décembre 2016 du Comité permanent des langues officielles, ainsi que par certains engagements pris par le gouvernement par rapport au renouvellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité (PLOE) en 2018.

Dans sa réponse de 2017, le gouvernement affirme qu'il « continuera de travailler étroitement avec les représentants des communautés et des conseils scolaires de la minorité afin que les prochaines ententes reflètent leurs besoins et priorités et soient assorties de mesures de reddition de comptes transparentes ».

Toutefois, la FNCSF, la CNPF et la FCFA auraient souhaité que dans sa réponse, le gouvernement fédéral traite directement des recommandations portant sur le PLOE.

« Il s'agit d'un pas dans la bonne direction en ce qui concerne le renouvellement du Protocole et nous sommes heureux que le gouvernement ait pris cette orientation. Le statu quo n'est plus acceptable. Il faut adresser les lacunes historiques et systémiques du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité » affirme la présidente de la FCFA, Sylviane Lanthier.

La réponse d'avril 2017 est positive, mais vague et pourrait être interprétée de diverses manières. La réponse n'aborde pas, entre autres, les recommandations formulées par le comité permanent des langues officielles.

« Il est important pour les communautés francophones et acadiennes de moderniser et de morceler, dès 2018, le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité »

explique la présidente de la CNPF, Véronique Legault. La FNCSF, la CNPF et la FCFA revendiquent la signature d'un protocole distinct couvrant la maternelle à la douzième année en français langue première en situation minoritaire.

Les trois organismes nationaux s'intéressent particulièrement à la recommandation 8 du rapport de décembre 2016 du Comité, qui demande au ministère du Patrimoine canadien de travailler avec le Conseil des ministres en Éducation Canada (CMEC) et les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires afin d'élaborer un nouveau Protocole d'entente pour l'éducation dans la langue de la minorité, distinct de celui applicable à l'enseignement de la langue seconde et qui met en œuvre l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le Comité recommandait également la conclusion d'une entente stratégique entre le ministère du Patrimoine canadien et la FNCSF afin de s'assurer que le ministère du Patrimoine canadien soit en mesure de faire valoir les priorités de la minorité en matière d'éducation lors des négociations devant mener à la conclusion de ce Protocole.

« Une entente stratégique et puis la signature d'un protocole distinct permettraient de répondre de façon beaucoup plus adéquate aux besoins éducatifs des élèves inscrits à l'école de langue française tout en assurant une meilleure reddition de comptes de l'argent versé par Patrimoine canadien pour les coûts supplémentaires en éducation en français, langue première » soutient la présidente de la FNCSF, Melinda Chartrand.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à 160 000 élèves rassemblés dans près de 630 établissements scolaires.

La Commission nationale des parents francophones est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste à regrouper, représenter et appuyer les organismes provinciaux et territoriaux tout en renforçant leur capacité d'accompagner le parent dans son milieu familial et communautaire. La CNPF travaille étroitement avec de nombreux partenaires nationaux qui agissent dans les secteurs de l'éducation, de la petite enfance et de la représentation des communautés francophones et acadienne du Canada.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada est un organisme national qui regroupe les associations francophones porte-parole de neuf provinces et des trois territoires, ainsi que huit organismes nationaux. Elle a pour rôle de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des francophones à l'extérieur du Québec.

Renseignements :

Jean-Luc Racine, directeur général CNPF
Tél. : (613) 288-0958 info@cnpf.ca

Serge Quinty, directeur des communications, FCFA
Tél. : (613) 241-7600, poste 1 s.quinty@fcfa.ca

Valérie Morand, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE
Tél. : (613) 744-3443 cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fnscf@bellnet.ca